

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

22 juin 2018

Date d'affichage :

5 juillet 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **28 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 22 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET (à partir de la question n° 4), LAFOND, M. LAMY (à partir de la question n° 3), Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

absent aux questions n° 1 et 2

Mme Elizabeth MONTFORT, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 JUIN 2018**

QUESTION N° 9

OBJET : Bâtiment Rallye : mutualisation d'un local mis à disposition de l'Association de l'Agglomération Rimoise pour la Jeunesse (AARJ) avec l'association Football de Table Rimois (FTR)

RAPPORTEUR : Daniel GRENET

Question étudiée par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 12 juin 2018.

L'AARJ occupe des locaux dans le bâtiment « Rallye » de l'ancien Lycée Gilbert Romme, avenue du 19 mars 1962, qui lui sont mis à disposition par convention en date du 19 février 2014.

L'association Football de Table Rimois (FTR) a fait part de son besoin d'un local pour l'organisation de ses activités. L'AARJ a proposé de partager avec le FTR une salle de ses locaux qu'elle utilise peu.

Il est donc proposé de mettre à disposition de l'association FTR une surface d'environ 127 m² dans les locaux du bâtiment Rallye occupés par l'AARJ.

Cette mise à disposition sera effectuée gratuitement. Elle fera l'objet d'une convention avec l'association FTR et d'un avenant à la convention de l'AARJ, annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autorise la mise à disposition d'une surface partagée de 127 m² dans les locaux occupés par l'AARJ dans le bâtiment Rallye du site Gilbert Romme à l'association Football de Table Rimois,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec l'association Football de Table Rimois et l'avenant à la convention de l'AARJ joints en annexe.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 28 juin 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL